

CRÈME LAVANTE DÉSINFECTANTE



PRODERM VIRUCIDE

HYGIÈNE ET PROTECTION
DES MAINS

ACTION

- Laver les mains
- Désinfecter les mains



Photo non contractuelle



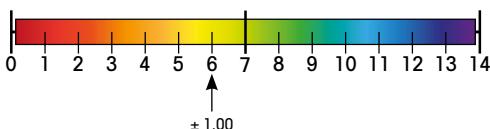
Fabriqué
en France

CONDITIONNEMENTS :



Bidon
5 L

pH :



INNOVATION :

- Crème liquide pour le lavage et la désinfection des mains.
- Formulée pour garder une bonne tolérance cutanée lors d'un usage fréquent.
- Enrichie en agents cosmétiques doux pour la peau.

PROTECTION :

- Désinfectant :
 - Efficace sur Coronavirus, efficacité virucide approuvée sur MVA (Modified Vacciniairus Ankara), Coronavirus, virus herpès simplex suivant la norme EN 14476 (60 sec., 20°C en condition de saleté). Virucide sur virus enveloppés. Bactéricide (dont souches Listeria monocytogenes et Salmonella enterica) suivant les normes EN 1276 et EN 1499 (30 sec., 20°C) en condition de saleté. Levuricide suivant la norme EN 1650 (30 sec., 20°C) en condition de saleté.
- Sans parfum.
- Sans colorant.

CONSEIL :

- Recommandée dans les secteurs suivants : restauration, industrie alimentaire, collectivités, maisons de retraite, crèche, écoles, bureaux, etc.
- Utilisable avec les distributeurs remplissables de la gamme IPC.

MODE D'EMPLOI :

POUR UN LAVAGE SIMPLE DES MAINS : ■ Sur peau mouillée, verser une noisette de produit (2 ml) aux creux des mains. ■ Frotter pendant au moins 30 secondes. ■ Rincer. ■ Sécher.

POUR UN LAVAGE ET UNE DÉSINFECTION OPTIMUM DES MAINS : ■ Sur peau mouillée, verser une noisette de produit (3 ml) aux creux des mains. ■ Frotter pendant 2 minutes les mains, poignets, ongles. ■ Rincer. ■ Sécher. ■ Crain le gel.

■ Respecter les précautions d'emploi. ■ Utiliser les biocides avec précautions. avant toutes utilisations, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

CARACTÉRISTIQUES :

- Aspect : liquide visqueux incolore à jaunâtre.
- Sans parfum.
- Densité : 1,01.
- Préparation à usage biocide TP01 : DIDEKYLDIMETHYLAMMONIUM CHLORIDE (N° CAS 7173-51-5) à 3,38 g/kg, BENZALKONIUM CHLORIDE (ADBAC/BKC (C12-C16)) (N° CAS 68424-85-1) à 7,50 g/kg